



DÉPARTEMENT DU VAR

MAIRIE  
DE  
VIDAUBAN

Code Postal : 83550

Téléphone : 04.94.99.99.00

Télécopie : 04.94.99.99.16

<https://www.vidauban.fr>  
pole-jeunesse@vidauban.fr

Pôle jeunesse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## NOTE D'INFORMATION

Aux Parents d'Elèves

Objet : Inscription à l'Accueil de Loisirs ETE 2024

**Chers Parents,**

Cet été, l'Accueil de loisirs se déroulera à l'école Pauline KERGOMARD du 08 Juillet au 23 Août 2024. Nous vous informons que :

1) **Les inscriptions** :

**Du 3 au 7 Juin 2024** seront réservées aux enfants dont les deux parents travaillent (ou le parent dans le cas de familles monoparentales). Vous pourrez vous inscrire :

⇒ En mairie au service scolaire sur présentation du dernier bulletin de salaire.

⇒ Ou sur le site internet (**RECOMMANDE**) en envoyant en pièce jointe le dernier bulletin de salaire avec votre demande.

**Du 10 au 21 Juin 2024** : Les inscriptions seront ouvertes à tous.

2) **Le paiement** du (des) séjour(s) retenu(s) se fera directement à l'inscription.

⇒ Soit en mairie en chèque ou en espèces (pas de carte bancaire).

⇒ Soit sur le site internet par carte bancaire après validation de votre demande.

**Rappel : Les inscriptions seront effectives UNIQUEMENT après paiement.**

Si l'enfant n'a pas fréquenté l'Accueil depuis Octobre 2023, vous devez venir retirer un nouveau dossier (ou le télécharger sur le site de la ville) et le ramener avant le début des inscriptions afin de diminuer le temps d'attente au moment des inscriptions.

Les dossiers d'inscriptions sont à renouveler au mois de septembre de chaque année.

Merci de votre compréhension.

**LE SERVICE PÔLE JEUNESSE**



DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE  
VIDAUBAN

Code Postal : 83550

Téléphone : 04.94.99.99.00

Télécopie : 04.94.99.99.16

<http://www.vidauban.fr>  
[pole-jeunesse@vidauban.fr](mailto:pole-jeunesse@vidauban.fr)

Pôle jeunesse

## NOTE D'INFORMATION

Nous vous rappelons que le dossier unique d'inscription aux différents services périscolaires (restauration scolaire, études surveillées et accueils périscolaires) est à renouveler tous les ans.

Il est à votre disposition en mairie : à l'accueil ou au service Pôle Jeunesse **ET** également téléchargeable sur le site de la ville de Vidauban.

Ce dossier devra nous être retourné impérativement **ENTRE LE 17 JUIN ET LE 5 JUILLET 2024.**

**AU DELA DE CETTE DATE, AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE  
ENREGISTREE**

Les admissions seront prononcées en fonction des places disponibles déterminées par :

- L'agrément de la DDASS (capacité de production en restauration scolaire)
- La sécurité (locaux, encadrement...) réglementée par Jeunesse et Sport. (Réf art 2 et 5 du règlement intérieur).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON À JOUR DE SES PAIEMENTS SERA REFUSÉ**